

# AMIANTE

## et obligations du médecin du travail

Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur et des salariés



### Informer et conseiller les entreprises sur :

- Le risque amiante et la déclaration du risque
- Les obligations réglementaires
- Les documents à transmettre au médecin du travail pour avis, consultation ou information
- Les moyens de protection individuelle et collective

### Informer les salariés sur :

- Le risque amiante
- Les moyens de protection individuelle et collective
- Les modalités du suivi de l'état de santé
- Le suivi post professionnel
- Le FIVA et l'ACAATA

### Donner un avis sur :

- La notice de poste
- Le mode opératoire générique lors de sa création et des mises à jour (travaux SS4)
- Le projet de stratégie d'échantillonnage établi par l'organisme accrédité
- L'organisation des secours

### Consulter pour :

- La durée des vacances
- Le nombre de vacances quotidiennes
- Le temps nécessaire aux opérations d'habillage, de déshabillage et de décontamination
- Le temps de pause après chaque vacation

### Délivrer un avis d'aptitude avant la formation SS3 et SS4

### Assurer le suivi individuel renforcé :

- Examen d'aptitude avant l'affectation au poste : avis d'aptitude / avis d'inaptitude
- Examen d'aptitude périodique avec avis d'aptitude / avis d'inaptitude dans un délai maximal de 4 ans
- Visite intermédiaire, par un professionnel de santé, donnant lieu à une attestation de suivi, dans un délai maximum de 2 ans après chaque visite réalisée par le médecin du travail

Proposer éventuellement les adaptations du poste ou l'affectation à d'autres postes

### Assurer la traçabilité des expositions

- Constituer un dossier médical lors de l'examen d'embauche
- Réclamer et conserver les fiches individuelles d'exposition amiante
- Conserver tous les courriers émis (avis, conseils, comptes rendus de visites de chantier et études de postes ...)
- Constituer un dossier d'entreprise

### Réaliser des actions en milieu de travail en collaboration avec les membres de son équipe pluridisciplinaire :

- Visite des chantiers et études de poste
- Identification et analyse des risques professionnels (physiques, chimiques, organisationnels ...)
- Réalisation de la fiche d'entreprise
- ....